

PROTÉGEZ VOTRE CLIENT ET SA FAMILLE

HYPO PROTECT - PRIVILEGE

Les clients qui empruntent des montants importants via un prêt hypothécaire ou un crédit d'investissement ont besoin d'une protection adaptée. Grâce à Hypo Protect Privilege, ils s'assurent contre les conséquences financières d'un décès et ne doivent pas s'inquiéter du remboursement de leur crédit.

PUBLIC CIBLE

Les clients particuliers ou les personnes morales qui :

- concluent un nouveau prêt hypothécaire ou crédit d'investissement avec un capital assuré d'au moins 180 000 € ;
- refinancent un prêt hypothécaire ou crédit d'investissement existant et souhaitent revoir leur assurance solde restant dû (avec un capital assuré initial d'au moins 180 000 €).

GARANTIE DÉCÈS

En cas de décès de l'assuré des suites d'un accident ou d'une maladie, BNP Paribas Cardif verse au bénéficiaire le solde restant dû assuré ou le capital constant souscrit.

AVANTAGES POUR LE CLIENT

- Votre client qui emprunte un montant important (plus de 180 000 €) dispose d'une protection adéquate à un tarif attractif.
- Votre client se protège lui-même et ses proches contre les conséquences financières d'un décès.
- Votre client bénéficie d'un tarif sur mesure :
 - Distinction fumeurs / non-fumeurs.
 - Capital assuré constant ou capital dégressif (solde restant dû).
 - Prime unique ou récurrente (annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle).
- Les primes peuvent donner lieu à un avantage fiscal (habitation unique, épargne long terme, assurance dirigeant d'entreprise, épargne pension).

AVANTAGES POUR LE COURTIER

- Vous offrez à vos clients qui empruntent des montants importants une solide protection contre les conséquences financières d'un décès.
- Vous proposez à votre client un tarif très attractif.



CONTACT

Tél 02 528 00 03
be.broker@cardif.be



SITE WEB

www.bnpparibascardif.be



ADRESSE

Chaussée de Mons 1424
1070 Bruxelles



**BNP PARIBAS
CARDIF**

**L'assureur
d'un monde
qui change**